

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 16 avril 2015

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 13 et 14 avril 2015**

**2015 SG 40** Subvention à l'association Osez le féminisme ! (14e).

**Mme Hélène BIDARD, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales notamment son article L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mars 2015, par lequel Madame la Maire de Paris propose une subvention à l'association Osez le féminisme ! ;

Sur le rapport présenté par Madame Hélène BIDARD, au nom de la 4<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Osez le féminisme !, (28261, 2015\_01053).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, ligne VF2001 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2015 et exercices suivants sous réserve de décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**